



Fonds de gestion des crédits européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2020

Session de février 2020

\\ Synthèse de la mission

Pour la période 2014-2020, la Région pilote la gestion d'une enveloppe totale de 787M€ de fonds européens, répartie sur 4 fonds intervenant sur toute la Bretagne, selon les priorités retenues dans chaque programme. Leur contribution soutient la mise en œuvre des 6 ambitions portées par le projet régional et des stratégies partenariales pour chaque secteur.

Au 15 décembre 2019, l'avancement de ces programmes connaissait une très bonne dynamique, positionnant la Bretagne parmi les régions françaises les plus avancées. L'engagement global de l'enveloppe atteignait ainsi près de 600 M€ de fonds européens, soit 76% des maquettes ; plus de 23 000 projets sont aujourd'hui soutenus sur l'ensemble du territoire. Sur le plan des paiements, près de 260 M€ de fonds européens ont été versés aux bénéficiaires.

Ces montants se répartissent ainsi :

- le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). 70% de l'enveloppe est dorénavant programmée, pour un montant total de 215M€ accompagnant 492 projets.

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Une centaine de structures bretonnes sont ainsi impliquées dans 89 projets de coopération, pour un montant FEDER de 45,5M€.

- le FSE, Fonds Social européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation. La totalité de l'enveloppe, hors assistance technique, est dorénavant engagée, en cohérence avec le calendrier de déploiement du Programme Bretagne Formation et tout récemment de Qualif Emploi. 122M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire ; cette seconde enveloppe est engagée à près de 90%.
- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 371M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, est un levier essentiel pour l'accompagnement de la modernisation et de la transition des exploitations, et du développement des territoires ruraux ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique. L'engagement du Feader atteint dorénavant 85% de l'enveloppe (315 M€) et les paiements aux bénéficiaires s'élèvent à 176M€.
- le FEAMP, Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 47M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la Politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. Après un départ compliqué, le FEAMP a poursuivi son rattrapage et les crédits sont dorénavant engagés à hauteur de 17,3 M€, soit 36,6 %. 10 M€ ont été versés aux bénéficiaires.

Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs FEAMP mis en place directement au niveau national. Dans ce cadre, près de 30M€ supplémentaires sont engagés pour des porteurs de projets bretons.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission. 3

Répartition des crédits
par chapitre..... 5

Programme 1110..... 6

Programme 1140..... 8

Pour la programmation, l'année 2020 ouvre la phase d'atterrissage final pour l'engagement des crédits 2014-2020 ; elle se fera dans des délais plus ou moins rapides selon les fonds, en fonction des crédits restants, d'une part et du démarrage des programmes suivants, d'autre part. Pour le FEDER, l'objectif est d'atteindre une consommation la plus forte possible fin 2020, pour faciliter la transition vers le démarrage du nouveau programme courant 2021. Concernant le FEAMP, le calendrier national prévoit la possibilité d'engager les opérations jusqu'à fin 2022, laissant ainsi encore un temps suffisant pour permettre une consommation complète de l'enveloppe. Par anticipation sur l'important stock de demandes d'aides, notamment en matière d'aquaculture, celle-ci sera d'ailleurs augmentée de près de 12 M€ début 2020 suite à modification de la maquette nationale. La programmation du FSE sera quant à elle close dès le 1^{er} trimestre, avec la programmation des crédits dédiés à l'assistance technique. Enfin, le calendrier de clôture des différents dispositifs du FEADER devra être ajusté au cours du 1^{er} trimestre, en fonction des précisions qui seront apportées sur l'ouverture d'une année de transition en 2021, dans l'attente des nouveaux programmes dont l'entrée en vigueur sera reportée au 1^{er} janvier 2022.

Pour les paiements, bien que tous les programmes gérés en Bretagne soient dans une situation de dynamique positive par rapport aux risques de dégageant d'office, les prochaines années vont demander d'accélérer encore les déclarations de dépenses car les seuils annuels à atteindre augmenteront très fortement. L'objectif pour les Autorités de gestion, de certification et de paiement, est donc de pouvoir lisser la charge pour éviter un report trop important sur la fin de la période (2022/2023), d'autant qu'elle correspondra à l'accélération de la mise en œuvre des nouveaux programmes. Pour rappel, la Région Bretagne n'est pas autorité de paiement pour le FEADER et le FEAMP.

Enfin, les programmes actuels partagent aussi un enjeu commun concernant la mise en œuvre de leurs volets territorialisés. L'année 2019 a permis d'accélérer la dynamique d'avancement, avec une résorption progressive des stocks de demandes en traitement, que ce soit sur le plan des demandes d'aides ou de paiements. Ces résultats sont le fruit d'une importante mobilisation de la Région mais aussi des territoires qui ont un rôle majeur à jouer dans l'accompagnement des bénéficiaires pour la constitution de leurs dossiers. Cette mobilisation conjointe devra se poursuivre en 2020 pour assurer le rattrapage.

L'année 2020 sera tout aussi importante pour l'avenir des différents fonds avec les travaux préparatoires pour la future période 2021-2027. Si la future architecture de gestion pour le FEDER et le FSE est dorénavant clarifiée et confirme les responsabilités en vigueur sur 2014-2020, un travail spécifique est présenté lors de cette session sur le FEADER pour conforter la demande de différenciation portée par la Région en vue d'obtenir la gestion directe au niveau régional du 1^{er} et du 2^{ème} pilier de la PAC. De la même façon, la Région demande à bénéficier d'une plus grande autonomie de gestion au niveau régional concernant la mise en œuvre du futur FEAMP, en lien avec les engagements pris dans le cadre du Contrat d'Action Publique.

Au niveau européen, les travaux sont dorénavant relancés. Après un second semestre 2019 marqué par un fort ralentissement des négociations communautaires, le 1^{er} semestre 2020 devrait voir successivement se stabiliser le futur cadre financier pluriannuel et les règlements de mise en œuvre des différents politiques européennes. Ceci va permettre, au fur et à mesure de la confirmation des éléments les plus structurants pour le dialogue partenarial (budget, gouvernance, thématiques couvertes, obligations de concentration des crédits...), d'accélérer les travaux d'élaboration des programmes au niveau régional, en cohérence avec le calendrier de travail national relatif à l'Accord de partenariat (FEDER, FSE, FEAMP) et au Programme Stratégique National (FEADER).

Comme exposé dans le rapport relatif à la préparation des programmes post-2020 présenté lors de notre dernière session, ont été prioritairement lancés en 2019 les travaux d'évaluation et de diagnostic, permettant tout à la fois de préparer les contributions nécessaires aux documents nationaux, mais aussi d'accompagner le partenariat dans les réflexions qui vont être menées pour la rédaction des programmes, le choix des priorités à soutenir, des dispositifs à mettre en œuvre... Sous réserve de la confirmation des calendriers européen et national, les premières feuilles de route régionales devraient être réalisées d'ici le printemps ; la finalisation des programmes est prévue pour l'automne 2020.

Quels que soient les fonds, les priorités stratégiques des différents programmes viendront, comme pour la période 2014-2020, soutenir les grandes orientations régionales en matière de développement de la Bretagne. Dans ce cadre, les objectifs retenus dans la Breizh COP, largement partagés avec le partenariat régional, et ses chantiers prioritaires constituent un socle commun de réflexion pour la définition des futures priorités. De même, la convergence des calendriers de préparation permettra de croiser les travaux relatifs au futur CPER, dans une approche globale des cofinancements publics régionaux, nationaux et européens pour les 7 prochaines années.

Enfin, la Région préparera la mise en œuvre opérationnelle des programmes, à la fois pour permettre un démarrage rapide des dispositifs dès leur approbation par la Commission européenne, et pour intégrer toutes les possibilités de simplification offertes par la future réglementation, notamment en matière d'utilisation de coûts forfaitaires.

La Mission Fonds européens repose sur la mise en œuvre de 4 programmes dont deux seulement font l'objet d'une inscription budgétaire au Budget Primitif et font donc l'objet d'un rapport lors de cette présente session.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total AE	AP 906	Total AP
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020					
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	810 000		810 000		
	810 000		810 000		

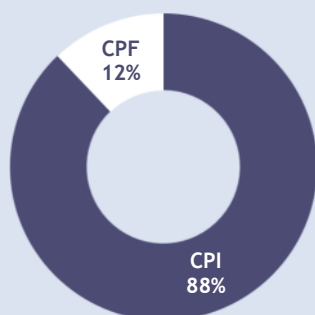
→ Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total CPF	CPI 906	Total CPI
	930	936			
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		4 000 000	4 000 000	29 000 000	29 000 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 170 000		1 170 000		
	1 170 000	4 000 000	5 170 000	29 000 000	29 000 000

Programme 1110

Autorisations de programme et
d'engagement

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

29 000 000€

→ Abonder l'autorisation d'engagement ouverte au titre des exercices 2014 à 2020 de

29 000 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

29 000 000€

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 000 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est de fait requise.

Doté pour la période 2014/2020 d'une enveloppe de 369,3 M€ de FEDER et de FSE, le programme bénéficie à la fin 2019 d'un niveau d'avancement très satisfaisant.

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis le début du programme, 290 M€ ont été engagés au bénéfice de 498 opérations, soit 78.5% des crédits:

- 492 projets au titre du FEDER pour 214.6M€ de FEDER, soit 70% de l'enveloppe
- 6 projets au titre du FSE pour 75M€ soit 121% de l'enveloppe.

Sur l'ensemble du programme, 142 M€ de dépenses ont été certifiés auprès de la Commission européenne permettant le remboursement de 59 M€ de FEDER et FSE.

L'année 2020 va constituer une année de transition importante croisant les premières ébauches d'atterrissage financier du programme 2014/2020 et le démarrage des travaux sur le programme 2021/2027.

\\ 2020 en actions

→ Conforter la dynamique de programmation

Concernant le FEDER, l'année 2020 sera consacrée à la poursuite des travaux de dynamisation de la programmation, travaux initiés à la mi 2019 sur certains dispositifs.

Sur le volet « soutien à la transition énergétique et écologique », en lien avec la Breizh COP, les appels à projets en faveur, d'une part, des réseaux énergétiques intelligents et des solutions alternatives à la voiture individuelle pour les premiers et derniers kilomètres dans les zones peu denses et touristiques se traduiront par des premiers engagements à hauteur de 14M€.

Sur le volet « enseignement supérieur, recherche, compétitivité des entreprises », la dynamique sera poursuivie et intensifiée avec le lancement de deux appels à projet au bénéfice des PME bretonnes. En lien avec le programme Breizh Fab, le FEDER sera mobilisé sur les enjeux de transformation industrielle notamment de digitalisation des entreprises. De manière complémentaire, l'abondement du fonds de co-investissement Breizh Up (+8M€ de FEDER) viendra renforcer les leviers d'accompagnement des entreprises.

Ces démarches spécifiques, couplées à la dynamique de programmation continue sur les autres dispositifs, devraient permettre d'atteindre un taux global d'engagement supérieur à 80% à la fin 2020.

En parallèle, dans un objectif d'optimisation des crédits, les travaux d'identification des reliquats potentiels et besoins de financement sur tous les dispositifs se poursuivront. Les résultats de ces travaux devraient se traduire au cours du second semestre par une demande de modification du programme auprès de la Commission européenne afin de procéder à des redéploiements de crédits entre axes.

Concernant le FSE, l'année 2020 marquera la clôture de la programmation. L'engagement des crédits de soutien aux formations qualifiantes ayant d'ores et déjà

atteint 126% de la maquette financière, seuls les crédits d'assistance technique viendront clôturer cet exercice. Le dossier d'assistance technique portera sur les dépenses afférentes à la gestion du volet FSE du programme (Dépenses de personnels et dépenses indirectes de fonctionnement). Afin d'optimiser l'ensemble des crédits européens disponibles, les reliquats de crédits non-programmés au titre de l'assistance technique seront transférés sur l'enveloppe finançant les prestations de formations qualifiantes en direction des demandeurs d'emploi.

→ Répondre aux exigences communautaires de performance et de conformité

La performance d'un programme s'analyse à l'aune de l'atteinte de ses objectifs de réalisation (indicateurs) et d'avancement financier annuel.

Dans un contexte d'approche par les résultats, l'année 2019 a permis de valider l'atteinte des cibles fixées par la Commission européenne en début de programme. Le bon avancement du programme en termes de réalisations financières et de réalisations concrètes dans les projets soutenus a contribué à clôturer positivement cet exercice d'évaluation, exercice débloquant les montants mis en réserve (6% de l'enveloppe initialement attribuée).

Sur le plan des paiements, l'objectif annuel de réalisation financière au 31 décembre de l'année, sous peine de retrait des crédits non consommés, a été dépassé sur l'ensemble du programme.

Sur le FEDER, la poursuite du rythme de paiement et des appels de fonds engagés en 2018 a permis de dépasser l'objectif annuel attendu (+ 5 M€). Sur le FSE, la poursuite de l'exercice de certification des dépenses clôturé par le dernier appel de fonds de novembre 2019, a également permis de dépasser l'objectif annuel attendu (+ 1.5 M€). Ces dynamiques devront être maintenues tout au long de l'année 2020 ; le suivi fin des calendriers de réalisation des projets et de remontée des dépenses par les bénéficiaires sera donc poursuivi.

En tant qu'Autorité de gestion, la Région doit s'assurer du respect de la réglementation communautaire et nationale. Dans ce cadre, à l'instar des années précédentes, des mesures d'accompagnement des porteurs de projet seront aussi déployées au fil de l'eau en fonction des besoins identifiés.

Enfin, compte tenu de l'avancement du programme et des modalités de contrôle, l'année 2019 a été marquée par un nombre significatif d'audits qui n'ont pas soulevé de difficultés particulières. Un nombre équivalent d'audits est attendu pour 2020.

→ Préparer la future période de programmation

Afin de préparer la future période de programmation, plusieurs travaux ont été engagés courant 2019 et se poursuivront au cours de l'année 2020.

Concernant le FEDER, des évaluations permettront de dresser un bilan sur différents dispositifs du programme actuel et d'identifier les possibilités futures (évaluation sur les démarches territoriales intégrées, instruments financiers). Des analyses spécifiques par thématique seront également conduites pour identifier progressivement, avec le partenariat, les priorités à retenir au titre du futur programme. La stratégie de spécialisation intelligente et l'évaluation stratégique environnementale, conditions préalables à la mise en œuvre du programme, seront par ailleurs actualisées.

Concernant le FSE, les travaux d'analyse seront également menés au cours du 1^{er} semestre, en lien avec les projets de règlements en cours et les spécificités régionales sur le champ de l'emploi, de l'orientation et de la formation. Ils permettront de fixer les lignes de partage entre les interventions relevant du futur programme régional et celles du programme national, qui restera comme aujourd'hui sous gestion de l'Etat et intégrera de nouveau le volet insertion, en lien avec les Départements et les PLIE.

Les actions du programme

→ Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)

- ✓ Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
- ✓ Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne

→ Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)

- ✓ Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
- ✓ Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
- ✓ Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes

→ Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne

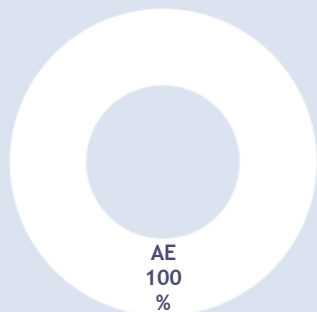
- ✓ Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
- ✓ Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
- ✓ Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne

→ Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)

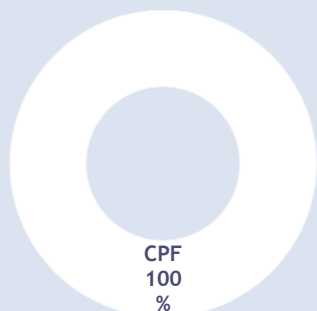
- ✓ Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

Programme 1140

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2020 une autorisation de
programme de

[]

→ Ouvrir au titre de l'exercice
2020 une autorisation
d'engagement de

810 000 €

→ Inscrire un crédit de
paiement d'investissement à
hauteur de

[]

→ Inscrire un crédit de
paiement de fonctionnement à
hauteur de

1 170 000 €

La ventilation des crédits par
chapitre budgétaire figure en
introduction du rapport

Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens structurels et d'investissement intervenant sur le territoire breton. Elle associe le partenariat régional à la sélection des dossiers, aux échanges stratégiques sur les dispositifs cofinancés ainsi qu'au déploiement des plans d'évaluation et de communication.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 1140 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec trois objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions doivent contribuer à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier en témoignent.

Le deuxième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant au fur et à mesure sur les projets concrets financés par les programmes.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et sera un soutien important dans la préparation des futurs programmes.

Ces trois objectifs en 2020 devront aussi intégrer le contexte particulier de cette phase de transition vers la future programmation, en en soutenant la préparation et le démarrage.

\\ 2020 en actions

→ **Maintenir la fluidité de la mise en œuvre des programmes actuels pour favoriser une bonne transition entre les deux périodes**

Entrés dorénavant dans leur phase de clôture, les programmes européens connaîtront encore en 2020 une année de pleine mise en œuvre, en terme de paiements des bénéficiaires, mais aussi pour la sélection de nouveaux projets selon les financements encore disponibles pour chaque fonds et dispositifs. Dans cette année charnière entre les deux périodes de programmation, il sera ainsi nécessaire de poursuivre l'ensemble des actions engagées pour permettre un traitement fluide des demandes et favoriser une transition adaptée entre les deux périodes. Ce soutien à la mise en œuvre sera renforcé sur les volets territorialisés. L'important retard pris au démarrage des programmes a déjà pu en partie être résorbé en 2019 grâce aux efforts conjoints de l'Autorité de gestion et des territoires, mais nécessitera de maintenir encore en 2020 un pilotage particulier pour rééquilibrer totalement la situation.

Concernant le programme opérationnel régional FEDER-FSE, si la programmation est aujourd'hui close sur le FSE, l'ensemble des dispositifs FEDER connaîtront une activité de programmation soutenue ; l'objectif est de préparer dès maintenant la clôture progressive du programme au cours de l'année 2021 pour favoriser un démarrage rapide de la nouvelle période, en évitant au maximum le chevauchement.

Pour ce qui concerne le FEAMP, le taux d'engagement des crédits souffre encore aujourd'hui du démarrage plus tardif que sur les autres fonds ; le traitement des demandes d'ores et déjà parvenues au Conseil régional, de même que le dépôt attendu de dossiers importants en volume financier, sur le volet portuaire notamment, devraient

toutefois fortement augmenter la consommation de l'enveloppe. Par anticipation, un abondement de la maquette régionale à hauteur de 11,8 M€ a été obtenu et permettra donc de faire face aux besoins. Cette enveloppe devra être totalement engagée d'ici la fin de l'année 2021, selon le calendrier arrêté par l'Autorité de gestion nationale.

Enfin, le FEADER devra de nouveau faire face aux conséquences de la très forte sollicitation de l'enveloppe financière depuis le début de la période. Un ajustement de la maquette sera ainsi réalisé au cours du 1^{er} semestre pour optimiser la répartition des crédits restants, éventuellement augmentés, d'un transfert financier entre 1^{er} et 2^{ème} pilier de la PAC au niveau national ; par ailleurs, le projet de règlement publié fin 2019 et permettant a minima une année de transition pour la mise en œuvre de la PAC en 2021 laisse entrevoir la possibilité de bénéficier d'un abondement financier complémentaire, sans que soient à ce stade précisées les modalités éventuelles de répartition entre dispositifs. Ces éléments seront pris en compte dans les travaux de remaquetage financier.

→ Soutenir le dialogue avec le partenariat régional autour des programmes actuels et futurs

La mise en œuvre des programmes européens s'appuie sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi.

Toutes ces instances auront une place importante dans la mise en œuvre des fonds européens en 2020. D'abord sur les programmes actuels puisqu'il s'agira d'achever progressivement la sélection des projets, mais aussi de dialoguer sur l'optimisation des crédits restant à engager pour favoriser la meilleure utilisation possible et la consommation complète des enveloppes prévues pour la Bretagne sur la période.

Avec l'accélération des négociations européennes sur la future période 2021/2027, ces comités seront bien évidemment mobilisés aussi pour préparer collectivement le déploiement des futurs programmes et définir les priorités d'utilisation de ces crédits sur le territoire breton, selon les principes exposés dans le rapport présenté lors de notre dernière session : cohérence avec nos stratégies régionales, au premier rang desquelles la Breizh COP, et pragmatisme tant dans le calendrier de travail que dans la préparation de la mise en œuvre pour intégrer également les enseignements opérationnels issus de cette programmation et favoriser autant que possible un objectif de simplification à tous les niveaux pour l'avenir.

→ Accélérer la mise en œuvre des évaluations

Après une forte accélération de sa mise en œuvre en 2019, le plan d'évaluation sera de nouveau fortement mobilisé en 2020. Il appuiera ainsi l'Autorité de gestion et le partenariat dans l'exercice de bilan sur les programmes actuels, mais soutiendra aussi pleinement les travaux préparatoires de la prochaine période. A ce titre, seront ainsi notamment réalisées pendant l'année 2020 l'actualisation de la stratégie de spécialisation intelligente sur la base de l'évaluation menée au 2nd semestre 2019, des travaux de bilan de l'approche territoriale intégrée retenue en Bretagne sur la période 2014-2020 et d'accompagnement pour son intégration dans les prochains programmes sous des formes à adapter, ainsi qu'une étude prospective sur l'utilisation potentielle d'instruments financiers pour l'ensemble des fonds.

→ Adapter les outils de communication à cette phase de transition

Enfin, en tant qu'Autorité de gestion, la Région a en charge la mise en œuvre d'un Plan de communication annuel qui est défini en lien avec le partenariat. Depuis 2018, les outils développés s'appuient sur des exemples concrets de projets financés sur le territoire. Cette orientation sera poursuivie en 2020 qui verra se finaliser le partenariat engagé avec les chaînes de télévision locales pour réaliser des films présentant, à l'échelle de chaque pays et métropole, des exemples de projets financés. De même, la nouvelle campagne média BrEUtons initiée à l'automne 2019 avec 8 porteurs de projets sera renouvelée fin 2020. Un projet d'exposition est par ailleurs à l'étude, pour être inaugurée lors de la Fête de l'Europe en mai prochain, avant d'être diffusée sur l'ensemble du territoire régional. Le plan de communication intégrera aussi progressivement en 2020 la nécessaire information sur les futurs programmes, afin de favoriser la participation aux travaux préparatoires et démarrer, selon le calendrier d'avancement, la communication sur les nouveaux dispositifs pour soutenir le démarrage rapide des programmes dès 2021.

Les actions du programme

→ Assurer une gestion de qualité

- ✓ Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
- ✓ Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires

→ Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens

- ✓ Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
- ✓ Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
- ✓ Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire

→ Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact

- ✓ Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
-



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh
